Règlement du jeu-concours « La plus belle vitrine de Noel – 2026 »

Article 1 : **ORGANISATION DU CONCOURS DE DECORATION**

La Mairie de Guillestre organise un jeu-concours sans obligation d'achat. Les commerçants souhaitant participer au concours doivent s'inscrire **avant le 30 novembre** 2026 par mail à **animation@villedeguillestre.fr**.

Une confirmation vous sera envoyée pour valider votre inscription. Date de début du concours : **4 décembre 2026** Date de fin du concours : **17 décembre 2026 (17h30).**

Date du dépouillement et de désignation 1 gagnant : Les résultats seront donnés le **vendredi 18 décembre** lors de la soirée « venue du père Noel », place Salva à 17h30.

Article 2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le Règlement est librement consultable : Pendant toute la durée du Concours : sur le site internet de la commune de Guillestre.

La participation s'effectue uniquement par mail. Le mail de participation devra être complété avec les informations suivantes : nom prénom, nom de votre structure, adresse email, numéro de téléphone du participant.

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS, DECLARATION ET RESPONSABILITES

Le commerçant participant qui comptabilisera le plus de votes sera déclaré gagnant du jeu concours. Le gagnant recevra **un trophée « la plus belle vitrine** », ainsi qu'un panier garni. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation. La responsabilité de l´organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu´il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée. Les données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 1 mois et traitées par le service communication de la ville de Guillestre. Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en faisant la demande expresse à la commune de Guillestre: animation@villedeguillestre.fr.